

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N° 68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

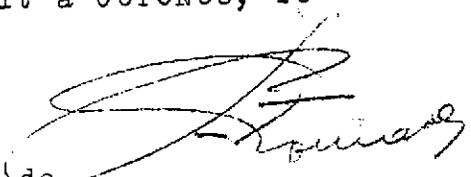
Article 1er - Pour compter du 28 Octobre 1965, Mr Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence de Mr Adrien DEGBEY.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 2 NOVEMBRE 1965

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


J. AHOMADEGBE-TOMETIN


A. ADANDE

Ampliations :

PR 4 - PC 6 - MJL 1 - MDRC 1
Ministères 7 - SGG 4 - JORD 1.